

2023/0072

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR. 2023

ID : 059-215900358-20230418-20230418_D00063-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.
WERY.RAVIDAT.

Mmes BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. PETIT.
M. JOSSET à Mme WAUCHER.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
M. ASCONE à M. RAVIDAT.

Absente excusée : Mme STALLA.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M.
CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : SUBVENTION CLIC DE L'AVESNOIS-RELAIS AUTONOMIE.

La commune d'Avesnelles a reçu une demande de subvention de la part de l'association CLIC de l'Avesnois-relais autonomie afin de pouvoir financer les solutions d'accompagnement en faveur des personnes âgées pour bien vieillir en bonne autonomie.

Le CCAS a rencontré le représentant du CLIC afin d'engager une réflexion sur des actions à mettre en place au sein de la commune au profit des personnes âgées.

Le montant de cette subvention est de 948,00 euros soit 0,40 centime par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte d'accorder une subvention d'un montant de 948,00 euros au profit du CLIC de l'Avesnois-relais autonomie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 18 AVR. 2023
Le Maire,

